

S O D K – Konferenz der kantonalen
Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren

C D A S – Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales

C D O S – Conferenza delle direttrici e dei direttori
cantionali delle opere sociali



Konferenz der Kantonalen Justiz- und Polizeidirektorinnen und -direktoren

Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police

Conferenza delle direttrici e dei direttori dei dipartimenti cantionali di giustizia e polizia

Aux membres de la Conférence des directrices
et directeurs cantonaux des affaires sociales CDAS
et de la Conférence des directrices et directeurs
des départements cantonaux de justice et police CCDJP

Berne, le 25 mai 2022

Reg: gsz 10.424

8^e newsletter concernant la crise en Ukraine : informations actuelles à l'intention des cantons

Madame la Conseillère d'État,
Monsieur le Conseiller d'État,
Madame, Monsieur,

Le 18 mai, l'État-major spécial Asile SONAS a été convoqué pour la huitième fois. Le thème prioritaire étant la **révocation et l'extinction du statut S lors de voyages dans l'État d'origine et à l'étranger** : la loi sur l'asile (art. 78 al. 1 let. C) prévoit que le SEM puisse révoquer la protection provisoire si la personne en quête de protection a séjourné longtemps ou de manière répétée (conformément à la LAsi1 : 15 jours) dans l'État d'origine. La Confédération et les cantons sont unanimes sur le fait que ces dispositions doivent être concrétisées en vue de leur mise en œuvre. Des propositions en ce sens ont été soumises pour consultation aux comités de la CDAS et de la CCDJP du 18 au 23 mai 2022. Il résulte des réactions que les propositions du SEM sont majoritairement soutenues. Le délai de consultation était toutefois trop court pour permettre un examen approfondi. Il est clair que ces règles devront être adaptées ultérieurement, si nécessaire, à la pratique des autres États Schengen.

Le vice-président de la CDAS a en outre fait part au SONAS du souhait des cantons que les personnes vulnérables en quête de protection soient **hébergées un peu plus longtemps dans les structures fédérales**. Cette question est actuellement discutée au sein du groupe de travail du SONAS. Toutefois, le SEM a déjà signalé qu'une solution générale pour ce groupe cible n'est pas applicable pour des raisons pratiques. Cependant, le SEM est en principe disposé à examiner cette question au cas par cas, de manière bilatérale, avec le canton concerné si des difficultés ou des impasses se présentent. En outre, le souhait d'une gestion plus flexible des sorties a été exprimé de manière générale : lorsque le nombre d'entrées est faible, les personnes en quête de protection devraient pouvoir rester plus longtemps dans les CFA. Le groupe de travail du SONAS va également réfléchir à cette question.

Aucune séance du SONAS n'aura lieu la semaine 21 ; la prochaine séance est prévue le 1^{er} juin 2022.

—
Generalsekretariat Secrétariat général Segreteria generale
Speichergasse 6 Postfach 3001 Bern 031 320 29 99 office@sodk.ch www.sodk.ch

1/3

Autres sujets d'actualité :

Groupe d'évaluation statut de protection S

Dans le cadre de la conférence de presse commune DFJP-CDAS du 20 mai 2022, la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter a informé qu'elle mettait en place un groupe d'évaluation chargé d'identifier en permanence les défis et les questions qui se posent lors de l'application du statut de protection S. Le groupe d'évaluation doit également évaluer le statut de protection S dans le contexte du système de l'asile suisse. Il devrait entamer ses travaux début juillet.

Transports publics gratuits

Du 1^{er} mars au 31 mai 2022, les personnes fuyant la guerre en provenance d'Ukraine qui avaient demandé ou obtenu le statut de protection S pouvaient utiliser gratuitement les transports publics en Suisse sur les lignes couvertes par un AG. Alliance SwissPass, l'organisation de branche des transports publics en Suisse, a décidé, en accord avec le Secrétariat d'État aux migrations (SEM), de ne pas prolonger l'offre limitée et de revenir à la réglementation initiale au 1^{er} juin 2022 : pour les déplacements liés à des démarches administratives, les centres fédéraux d'asile ou les autorités d'aide sociale peuvent continuer à remettre aux personnes fuyant la guerre en Ukraine des billets de transport correspondants. La réglementation selon laquelle les personnes ayant fui l'Ukraine peuvent utiliser gratuitement les transports publics pour se rendre à leur lieu de destination en Suisse ou pour y transiter reste également inchangée.

<https://www.allianceswisspass.ch/fr/tarifs/Usagers-TP/refugies-ukraine>

Marché du travail

Selon le SEM, 753 personnes bénéficiant du statut S disposent désormais d'un rapport de travail actif (état au 23 mai). Ce sont 162 personnes plus que la semaine précédente (état au 17 mai : 591). Parmi ces personnes, environ 60 % sont inscrits dans les cantons de ZH (157), AG (82), BE (81), TG (77) et SG (61). Le 22 mai 2022, 986 personnes bénéficiant du statut de protection S (dont 72 % de femmes) étaient, selon le SECO, inscrites au chômage auprès des ORP. Cela correspond à 0,99 % de toutes les personnes au chômage à ce moment-là.

Les chiffres sont actualisés chaque semaine sur le [site du SEM](#).

Il est important de continuer à informer par tous les canaux possibles sur le fait qu'il est nécessaire d'obtenir une autorisation de travail avant de commencer à travailler et que les conditions de salaire et de travail en usage dans la région et la branche doivent être respectées. La semaine dernière, le SEM a publié une fiche d'information à cet effet : <https://asylum-info.ch/fr#activite-lucrative>.

Prévisions

Le SEM estime toujours que le nombre de personnes en quête de protection arrivant chaque jour en Suisse en provenance d'Ukraine restera, à court terme, dans une fourchette de 300 à 700 personnes par jour. Pour les trois prochaines semaines (semaines 21 à 23), les valeurs seront plutôt dans la fourchette inférieure.

Les prévisions à moyen terme n'ont pas non plus changé : pour les mois de mai à septembre, le SEM prévoit entre 10 000 et 20 000 personnes en quête de protection par mois en provenance d'Ukraine ; si le conflit s'intensifie encore, une augmentation de 1500 (+/- 500) personnes par jour est possible. Dans ce contexte, le SEM s'attend à un total de 80 000 à 120 000 demandes de statut S déposées d'ici fin septembre.

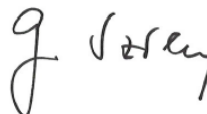
Veillez agréer, Madame la Conseillère d'État, Monsieur le Conseiller d'État, Madame, Monsieur, l'expression de notre plus haute considération.

**Conférence des directrices et directeurs
des départements cantonaux de justice
et police**



Florian Düblin
Secrétaire général CCDJP

**Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales**



Gaby Szöllösy
Secrétaire générale CDAS